Message

concernant la participation de la Suisse à l'exposition universelle "EXPO'92 " de Séville, ainsi qu'à l'exposition internationale spécialisée "Christophe Colomb, le navire et la mer" de Gênes, en 1992

du 24 octobre 1990

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation un message concernant un projet d'arrêté fédéral sur la participation de la Suisse à:

- 1. L'exposition universelle de Séville (Espagne) en 1992;
- L'exposition internationale spécialisée de Gênes (Italie) en 1992;

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

24 octobre 1990 Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Koller Le chancelier de la Confédération, Buser



#### Condensé :

Par le présent message, nous vous proposons d'ouvrir un crédit d'engagement de 28 millions de francs, afin de permettre la participation de la Suisse à l'Exposition universelle de Séville (Espagne), en 1992.

L'"EXPO'92" aura lieu à Séville sur le thème de l'"Ere des grandes découvertes". Cette ville, située au sud de l'Espagne, fut il y a cinq cents ans le point de départ du grand voyage qui permit à Christophe Colomb de découvrir l'Amérique. Le thème de l'exposition pouvant être traité dans un sens très large, les pays participants ont une grande liberté pour déterminer les accents thématiques de leurs pavillons respectifs.

Plus de 140 pavillons, centres culturels, maisons đе congrès, ainsi que plusieurs douzaines de restaurants et lieux de distractions, seront érigés sur une surface d'exposition totale de 215 ha. Les organisateurs prévoient participation de 106 pays, đе 32 organisations internationales, ainsi que d'un nombre important de grandes entreprises privées. L'"EXPO'92" sera de ce fait l'une des plus représentatives dans l'histoire des expositions universelles. 18 à 20 millions de visiteurs sont attendus.

C'est sur une parcelle bien centrée de  $3400m^2$  que sera réalisé le projet "ICARE" de l'architecte vaudois Vincent Mangeat.

Une tour de papier, d'environ 30m de hauteur, ainsi qu'une présentation thématique dédiée principalement aux aspects culturels de la Suisse permettront de montrer notre pays sous une forme quelque peu inhabituelle. En raison de son originalité et de son attrait, cette présentation ne manquera pas d'intriguer et d'attirer les visiteurs de l'exposition.

Par le présent message, nous vous proposons également d'ouvrir un crédit d'engagement de 2 millions de francs, afin de permettre la participation de la Suisse à l'Exposition internationale spécialisée de Gênes en 1992.

En même temps que Séville, Gênes prépare actuellement une exposition internationale marquant également le 500e anniversaire de la découverte du Nouveau Monde. Le thème choisi, "Christophe Colomb, le navire et la mer", permettra aux pays participants de présenter leurs contributions au développement de la navigation maritime, de la recherche scientifique et de l'exploitation industrielle des mers.

D'une superficie d'environ 600m<sup>2</sup>, le pavillon suisse traitera divers thèmes. Il illustrera d'une part l'apport de l'industrie horlogère suisse à l'instrumentation maritime classique. Il présentera d'autre part les travaux de recherche océanographique des Piccard, ainsi que les découvertes de ces pionniers de l'exploration scientifique des mers. Le thème "La Suisse et la mer" sera aussi traité sous forme de spectacle audiovisuel; il est également prévu qu'un sous-marin suisse effectue des plongées touristiques au large du port de Gênes.

## 1 Partie générale

# ll Historique des expositions universelles

Les expositions universelles ne sont pas une invention récente, puisqu'elles existent depuis près d'un siècle et demi. La première "exposition internationale universelle", au sens moderne du terme, a eu lieu en 1851 à Londres, ville qui était alors la métropole d'un vaste empire, mais aussi celle de la principale puissance industrielle de l'époque. Le succès de cette exposition fut éclatant. A raison de 28 pays participants et de 6 millions de visiteurs, elle réussit à attirer, pour l'époque, un très grand nombre d'intéressés.

Jusqu'à la fin du siècle, Paris (cinq fois: 1855, 1867, 1878, 1889 et 1900), Vienne (1873) et Chicago (1893) accueillirent des manifestations analogues avec un succès grandissant. Huit autres expositions suivirent jusqu'à la seconde guerre mondiale, dont deux à Bruxelles (1910 et 1935) et à nouveau deux à Paris (1931 et 1937). Les quatre autres eurent lieu aux Etats-Unis: Saint-Louis (1904), San Francisco (1915), Chicago (1933-34) et New-York (1939-40).

La première exposition de l'après-guerre fut organisée en 1958 à Bruxelles. Elle fut suivie, dans la catégorie des "grandes" expositions universelles, de New-York (1964-65), Montreal (1967) et Osaka (1970). Après une série d'"expositions internationales spécialisées", la prochaine grande exposition aura donc lieu à Séville en 1992.

Entre 1936 et 1991, 28 "expositions internationales spécialisées" ont en outre été mises sur pied, la majorité en Europe. Le cercle des intéressés s'est toutefois élargi ces deux dernières décennies avec les expositions de San Antonio, USA (1968), Okinawa, Japon (1975), Knoxville, USA (1982), New Orleans, USA (1984), Tsukuba, Japon (1985), Vancouver, Canada (1986) et Brisbane, Australie (1988).

Cette énumération permet de comprendre pourquoi une réglementation des expositions universelles s'imposa assez rapidement. C'est à l'occasion d'une conférence diplomatique à Berlin, en 1912, que fut posé le principe d'une convention internationale dans ce domaine. L'éclatement de la première querre mondiale empêcha cependant sa conclusion. Une nouvelle conférence, à laquelle participèrent les délégués de 31 pays, eut lieu à Paris en 1928. Ceux-ci signèrent en date du 22 novembre 1928 la première convention concernant les expositions internationales. Elle en régissait la fréquence et définissait les droits et devoirs des exposants et des organisateurs. C'est alors que fut créé le "Bureau international des expositions" (BIE), avec siège à Paris, qui fut chargé de veiller à l'application de ladite convention. Par deux fois, en 1948 et 1966, le BIE a tenté de renforcer, par des avenants à la convention de 1928, son contrôle sur fréquence des expositions. De nouvelles révisions eurent lieu en 1972 et 1982. Effrayé par le nombre toujours croissant des expositions (entre 1982 et 1992, on en comptera onze), le BIE a décidé, en mai 1987, la mise en vigueur d'un moratoire; celui-ci limite à deux, pendant la période de 1992 à 2001, le nombre des grandes expositions universelété les. Celles- ci ont entre-temps adjugées Vienne-Budapest (1995) et à Hanovre (2000). Dans ces deux cas, il s'agit d'expositions dites "enregistrées", d'une durée de six mois; en application du nouveau règlement du BIE, elles ont lieu tous les cinq ans. Il existe en outre une catégorie d'expositions dites "reconnues". C'est dans cette catégorie que se trouvent la "Triennale de Milan", les floralies enregistrées par le BIE, ainsi que les (petites) expositions universelles dites "spécialisées". La durée de ces dernières ne peut excéder trois mois; elles doivent en outre se contenter d'une superficie totale de 25 ha et limiter au maximum les frais incombant aux exposants. Les expositions de Gênes (1992) et de Taejon, Corée du Sud (1993) font partie de cette catégorie de manifestations. Une autre est annoncée pour Lisbonne (1998), mais n'a pas encore été avalisée par le BIE.

## 12 Développements récents

Une récapitulation de ces données nous montre que six expositions universelles sont prévues entre 1992 et l'an 2000. Trois d'entre elles sont de moindre importance et seront donc moins coûteuses. En revanche, l'exposition universelle de 1995, dont le but est de jeter un pont entre l'Est et l'Ouest et qui aura lieu simultanément à Vienne et à Budapest, ne manquera pas de poser des problèmes, tant du point de vue financier que de celui de l'organisation. Ces développements peuvent être d'inflationnistes. Cette fréquence accrue implique toujours plus d'engagement logistique et financier de la part des pays participants. Certes, chaque pays membre du BIE peut décider librement de participer ou non à une exposition. La pratique montre cependant que des influences ou pressions, notamment politiques, limitent de manière sensible la liberté de décision. Il en va de même pour une série de raisons objectives, qui sont prises en considération lors de l'examen d'une participation: situation géographique (pays voisin hôte de l'exposition, politique d'équilibre entre les divers continents, etc.), réflexions économique (renforcement ou élargissement de nos relations économiques au moyen d'une présence plus accentuée) et motifs d'ordre supérieur (p. ex. prise en compte du fait qu'un pays est nouvellement industrialisé).

#### 13 Perspectives et conclusions pour la Suisse

La participation aux expositions universelles ne manquera pas de rester un sujet de discussion pour notre pays. La question du sens et de la finalité de ce type de manifestations, de leur raison d'être en cette époque de mobilité presque illimitée et de larges flux d'informations sans frontières, continuera de se poser. Des réponses générales définitives, valables en toutes circonstances, pourront probablement être trouvées. Les expériences faites ont pouvé que des réflexions basées uniquement sur rapport coût-bénéfice n'ont pas donné des résultats

concluants. Ainsi, les retombées d'une participation à une exposition ne peuvent être mesurées ou prouvées par une augmentation des recettes commerciales ou touristiques. D'autres raisons plus générales devraient continuer à jouer un rôle important lors d'une décision: la volonté de montrer pavillon, de marquer sa présence, de ne pas rester à l'écart. En raison des tendances de plus en plus marquées à l'universalisation de ces manifestations, une décision de non-participation sera toujours plus difficile à prendre. On se demandera dès lors plutôt: "pouvons-nous nous permettre de ne pas participer?" que "quelles sont les raisons qui militent en faveur d'une participation?".

En se basant sur les coûts enregistrés jusqu'à ce jour pour la participation à de grandes et petites expositions universelles et sur les montants requis par le présent message pour Séville et Gênes, on peut estimer que les six expositions universelles prévues jusqu'à 2000 nécessiteraient des investissements de l'ordre de 100 de francs. Une comparaison sur le plan international fera paraître ce montant bien modeste, mais il est adapté aux réalités et aux possibilités de notre pays. Celles-ci doivent aussi nous inciter à ne pas déterminer l'enveloppe budgétaire sur la base des projets, mais à procéder de manière inverse en obligeant les concepteurs de projets à se conformer au cadre budgétaire prévu, même si celui-ci paraît modeste par rapport à l'étranger. En règle générale, cette manière de procéder a été respectée jusqu'à présent, même si l'austérité ainsi imposée a désavantagé le souhaitable au profit du réalisable.

- 2 Exposition universelle de Séville, 1992
- 21 "EXPO'92 " (du 20 avril au 12 octobre 1992)
- 211 Généralités

1992 marquera le 500e anniversaire d'un des plus importants événements de l'histoire de la civilisation, la découverte

de l'Amérique. Séville, qui à été le point de départ des vovages de Christophe Colomb, a profité de cette occasion bienvenue pour mettre sur pied une exposition universelle. Le thème choisi en est une conséquence logique: l"'Ere des grandes découvertes"; il ne doit toutefois pas être compris dans un cadre géographique ou historique étroit. Bien au contraire, il peut englober toutes les découvertes qui, au cours des temps, ont permis d'élargir l'horizon des activités humaines dans les domaines les plus divers. L'exposition apparaîtra comme un voyage dans le temps et l'espace, à destination tant du passé que du futur. Séville s'offre en tant que Forum où l'on évoquera les grandes idées et les problèmes de l'humanité. L'EXPO'92 désire rendre compte, de manière critique et intellectuelle, des mutations des facultés d'évolution du monde. Elle également, de manière consciente, une exposition moderne axée sur le progrès d'un monde neuf, toujours en mouvement et en transformation. En 1992, Séville tient non seulement à être l'hôte d'une exposition universelle, mais également un lieu de rencontres de haut niveau. Des conférences, des colloques, des symposiums et des congrès verront affluer dans cette ville des spécialistes et des intellectuels du monde entier; ils pourront y faire preuve de leur esprit créatif lors de conférences et de discussions consacrées aux sciences, à la recherche et à l'innovation.

### 212 L'exposition en chiffres

Pendant ses six mois d'ouverture, l'"EXPO'92" s'attend à un afflux de 18 à 20 millions de visiteurs. A même d'accueillir chaque jour 250'000 personnes, elle aura donc les dimensions d'une ville de moyenne importance. Selon les estimations, 53% des visiteurs seront des étrangers, principalement des touristes qui se rendront à Séville de leur lieu de villégiature en Espagne. Les Espagnols eux-mêmes représenteront 43% des visiteurs.

Le site de l'exposition se trouve dans l'île dite des "Chartreux". Le cloître construit au 15e siècle abrita à plusieurs reprises Christophe Colomb lors des préparatifs du voyage au cours duquel il découvrit l'Amérique. restauré et transformé, ce bâtiment constituera en 1992 le pavillon royal de l'exposition. Le solde de la surface de l'exposition comprend 215 ha. Sur ce terrain seront érigés 140 pavillons, centres culturels, maisons congrès, installations de sport et de détente, plus de 100 restaurants et centres d'achats, ainsi qu'une place de parc pour plus de 30'000 véhicules. La mobilité des visiteurs et des organisateurs sera assurée par un réseau routier interne de 40 km, par un monorail de provenance suisse, par un téléphérique, ainsi que par un réseau de lacs et de canaux, alimentés par le fleuve Guadalquivir voisin. Ne serait-ce pour des raisons climatiques, les organisateurs accorderont une grande importance à l'arborisation et à l'aménagement de l'aire d'exposition. Pour ce faire, ils planteront notamment 350'000 arbres et arbustes.

Les concepteurs de l'exposition universelle fourniront leur propre contribution à l'élaboration et à la visualisation du thème de l'"EXPO'92". Le long d'un "Chemin des découvertes" de plusieurs kilomètres, serpentant d'un bout à l'autre de l'exposition, le touriste pourra visiter divers pavillons, certains monumentaux voire gigantesques, dans lesquels seront présentés le monde du 15e siècle, les grandes découvertes de l'humanité jusqu'aux temps modernes, l'histoire de la navigation maritime et les perspectives d'avenir de la technologie. La plupart de ces constructions subsisteront après la clôture de l'exposition et serviront à Séville de centres de formation, de recherches et de rencontres. Un auditorium en plein air, d'une capacité de 7000 auditeurs, ainsi qu'un centre culturel couvert pouvant abriter 8000 spectateurs, seront construits dans l'enceinte de l'exposition pour accueillir les manifestations culturelles. Les centres traditionnels de la ville de Séville, tels l'auditoire de la Maiestranza, le théâtre Lope de Vega, les Reales Alcàzares et la cathédrale, seront également à disposition pour des activités culturelles. Au niveau des équipements, il est prévu de construire un nouveau bâtiment de l'aéroport, une gare de chemins de fer et plusieurs ponts et d'achever la liaison par autoroute avec Madrid. Les investissements ainsi projetés s'élèvent à plus de 600 milliards de pesetas. Les frais budgétisés pour l'exposition elle-même se montent, selon les dernières estimations publiées, pour le moins à 75 milliards de pesetas.

#### 213 Les pays participants

106 pays, 32 organisations internationales, ainsi que deux douzaines de grandes entreprises participeront à l'"EXPO'92". La répartition des pays par continents se présente comme suit: Europe (32), Afrique (17), Amérique (31), Asie et Océanie (26). Il y a lieu de relever, sur la base de ces chiffres, que cette exposition universelle dépassera nettement les précédentes et établira un record de participation.

### 22 La Suisse à l'"EXPO'92"

### 221 Raisons justifiant une participation de la Suisse

La participation de notre pays aux grandes expositions universelles (p. ex. Bruxelles 1958, Montréal 1967, Osaka 1970) est pratiquement devenue une tradition. Notre présence à Séville s'inscrirait donc dans la continuité de notre engagement lors de tels événements. Si l'on ajoute aux grandes expositions les dernières expositions internationales dites spécialisées auxquelles la Suisse a participé (Tsukuba 1985, Vancouver 1986, Brisbane 1988), on constate que les cinq dernières manifestations qui ont vu une présence de notre pays ont eu lieu outre-mer. Il serait dès lors difficile de trouver des raisons valables de ne pas participer à une exposition précisément lorsqu'elle a lieu sur notre propre continent.

De plus, la question de nos relations avec l'Europe et en particulier avec la CE joue un rôle très important. En tant que pays membre de la CE, le pays organisateur, l'Espagne, peut compter sur la participation solidaire de tous les membres de la Communauté. Une abstention de la part de pays non-membres, spécialement en une année aussi importante que 1992 pour la Communauté, constituerait un signe susceptible d'être mal compris. On pourrait également reprocher à notre pays de rester indifférent aux efforts tendant à réduire le fossé entre le nord et le sud de l'Europe.

Des exportations et des importations de 1 milliard de francs chacunes font de l'Espagne un de nos partenaires commerciaux les plus importants. Elle restera, avec son marché d'environ 49 millions de consommateurs, un pays-cible intéressant pour notre industrie d'exportation. Parallèlement à l'"EXPO'92" à Séville, l'Espagne abritera en 1992 les Jeux Olympiques d'été à Barcelone. L'afflux de touristes, non seulement en provenance d'Europe, mais également d'autres parties du monde devrait être spécialement important. Le public-cible de l'"EXPO'92", à laquelle notre pays participe sera de ce fait plus international que jamais.

### 222 Décision de principe quant à la participation

Dès réception de l'invitation officielle des autorités espagnoles à participer à l'"EXPO'92", la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger (COCO) s'occupa en premier lieu de la question de principe d'une participation de la Suisse à cet événement. Après un examen approfondi, celle-ci décida, en décembre 1987 de recommander une participation au Conseil fédéral. Ce dernier en prit connaissance et donna son accord à cette proposition par décision du 29 juin 1988. Il autorisa en même temps la COCO à charger l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC) de la préparation et de l'exécution d'un concours d'idées.

Le concours d'idées a été ouvert au mois de juillet 1988. Il a sciemment été conçu comme un concours général d'idées et non comme un concours d'architecture. Il s'adressait aux artistes, aux architectes, aux graphistes et aux autres créateurs. Leur tâche consistait à élaborer des propositions conception d'un pavillon suisse et concrétisation, ainsi que pour le programme d'animation pendant les six mois d'ouverture de l'"EXPO'92". Le délai de remise des propositions fut fixé à fin octobre 1988. projets furent déposés dans les délais. Le jury, chargé de les examiner, était composé de 11 membres des milieux de l'architecture, de la culture, des médias, ainsi que des offices fédéraux s'occupant directement ou indirectement d'expositions universelles (Office fédéral des économiques extérieures, Office des constructions fédérales). Etaient également représentées la Commission fédérale des beaux-arts et la Commission fédérale des arts appliqués. Le jury était présidé par le secrétaire général du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), de longue date chef du groupe de travail "Expositions universelles" de la COCO. Dans un premier temps, il décerna un prix à cinq des projets soumis. Les auteurs de ces "idées" furent invités à affiner leurs travaux. Les propositions retravaillées furent à nouveau examinées en détail autres. A les unes aux fin mars professeur Vincent Mangeat, architecte à Nyon et auteur du projet "SWICE", fut déclaré vainqueur du concours d'idées. Son projet fut présenté à la presse et aux milieux intéressés, avec les quatre projets primés et quatorze autres propositions retenues dans le cadre du concours, lors d'une exposition de quatre jours qui eut lieu dans un des halls 1'EPFZ Zurich. Près de à de 1200 profitèrent de l'occasion pour acquérir une vue d'ensemble de la diversité et de la qualité d'un cinquième des projets du concours.

#

Par la suite, l'attraction principale de "SWICE", la tour de glace d'environ 30m de hauteur, fut l'objet de minutieuses études de faisabilité effectuées par des spécialistes de spécialement dans les domaines de la technique énergétique et de la statique. La COCO, en sa qualité de Commission fédérale compétente pour les expositions universelles, se pencha de manière approfondie question de notre futur pavillon lors de trois assemblées plénières. En date du 8 décembre 1989, ses travaux portèrent non seulement sur le projet de Vincent Mangeat, également sur toute une série d'idées de participation incluant d'une part celles qui avaient été primées lors du concours d'idées et d'autre part de nouvelles propositions lancées comme projets de rechange, en partie à grand renfort de campagnes publicitaires. C'est à une petite majorité que la Commission décida finalement de ne pas recommander au Conseil fédéral la réalisation du projet "SWICE". C'est en revanche à une majorité importante qu'elle accepta ensuite de soumettre au Conseil fédéral, en vue de la participation de la Suisse à l'"EXPO'92", le projet "Matterhorn/MONTECOLO" de l'équipe Schwiefert (Soleure) / Kutter (Bâle-Ville). Les deux décisions de la COCO déclenchèrent de vives réactions et des critiques, à la fois dans les médias et dans les milieux professionnels concernés. Vincent Mangeat montra guère enclin à accepter que son projet concrétisât pas. Plus de 1300 signataires d'une pétition, ainsi que diverses organisations professionnelles de Suisse la réalisation romande se déclarèrent favorables à "SWICE". Quant aux adversaires du projet, ils principalement valoir l'importante consommation d'énergie, l'influence négative sur l'environnement et l'esthétique de la tour. Le Conseil fédéral fut ensuite saisi de l'affaire. Il voua toute son attention à la question de l'influence négative que pourrait la avoir tour de glace l'environnement. Divers doutes ne pouvant être dissipés quant au bilan énergétique total, le gouvernement décida finalement à mi-février 1990 de renoncer à l'idée d'une tour de glace. Le Conseil fédéral prit la même décision au sujet du projet "Matterhorn/MONTECOLO" qui, en raison de sa présentation extérieure et de son contenu thématique, parvint pas à convaincre l'exécutif. Celui-ci confirma en revanche Vincent Mangeat comme concepteur du projet. DFAE le d'inviter l'architecte à retravailler complètement "SWICE" et à concevoir un nouveau projet sans tour de glace. Cette reformulation fut terminée à fin mai 1990. En date du 18 juin de cette année, le Conseil fédéral put finalement accepter les grandes lignes du nouveau projet de pavillon, qui fait l'objet du présent message.

## 225 Idée à la base du projet "ICARE"

Déjà lors de la formulation du projet de tour de glace, son auteur se laissait guider par deux réflexions de base: il voulait d'une part faire revivre une "architecture de fête" quelque peu oubliée et d'autre part, comme suite logique, souligner le caractère éphémère de son pavillon. Ces deux idées maîtresses ont été reprises sans modification dans le projet "ICARE". Selon l'auteur de ce dernier, l'exposition universelle de Séville doit être l'occasion pour la Suisse de se présenter au monde d'une manière inhabituelle, inattendue, insolite et riante. Le projet s'efforce de répondre à ces conditions en prenant pour points forts thématiques l'image culturelle de la Suisse, certains accents particuliers dans le domaine architectural et le choix de certains matériaux de construction.

Selon les idées de M. Mangeat, créateur du projet, la culture suisse qui se caractérise par sa diversité doit montrer de manière exemplaire la cohabitation de ses différents milieux culturels et linguistiques. L'image artistique de notre pays ne doit pas être axée sur les traditions et les clichés. Au moyen de productions musicales et théâtrales, de danse, de mime, de clowns, d'effets visuels et acoustiques, ainsi que par des expositions, il

convient de présenter au visiteur une palette variée et \représentative de notre production culturelle.

Les efforts entrepris à ce jour afin de donner des contours plus précis à ce projet séduisant et ambitieux ont mis en multitude de évidence une questions conceptuelles organisationnelles qui nécessiteront une réponse globale et coordonnée. En raison des conditions climatiques régnant à Séville (températures montant jusqu'à 45 degrés à l'ombre), il ne sera pas possible de présenter, principalement sur la scène extérieure (et ce malgré la protection prévue contre le soleil), tous les spectacles que l'on aurait souhaité y montrer. De plus, des limitations pratiques restreignent l'offre de spectacles en direct, en raison des six mois de durée de l'exposition et des 12 heures d'ouverture quotidienne. Une attention toute spéciale devra être vouée à ces conditions spécifiques lors de la concrétisation du programme culturel. Ceci vaudra également pour l'interprétation de la notion de culture. Les larges possibilités de mise en valeur du thème de l'exposition universelle, ainsi que l'importance symbolique, tant pour l'Europe que pour notre pays, de l'année 1992, devraient nous inciter à ne pas retenir une notion trop étroite de la culture et à l'étendre consciemment à d'autres thèmes, par politico-sociaux, à la culture politique, etc. En tout état de cause, il conviendra de ne pas éveiller le sentiment que la Suisse est un pays de cocagne culturel. Les idées en question doivent encore être concrétisées par des spécialistes avant d'être soumises au comité d'accompagnement du projet.

La présentation architectonique du pavillon est dans une large mesure conçue en fonction de la réalisation des objectifs culturels. Une partie importante de la surface de la parcelle est réservée à une rampe en plan incliné où les spectateurs prendront place. On pourra y parvenir en traversant le bâtiment qui se trouve à l'arrière de la parcelle. Après la découverte de l'intérieur du pavillon, plusieurs portes s'ouvriront au visiteur qui aura ainsi

accès et vue sur la scène en plein air et sur la tour de papier qui la dominera du haut de ses 30m. Une passerelle offrira la possibilité de visiter l'intérieur de cette dernière et d'apprécier ses jeux d'ombre et de L'entrée dans le pavillon lui-même, qui se trouvera sous l'estrade en plan incliné, s'effectuera à travers le socle de la tour. A l'intérieur du pavillon se trouveront la scène principale destinée à des manifestations culturelles, ainsi que des locaux pour des expositions et des présentations de films ou de vidéos. Un centre d'information, à même d'offrir une large palette de renseignements sur notre pays, ainsi qu'un kiosque à souvenirs, indispensable à ce genre manifestations, complèteront l'offre faite aux visiteurs. En principe, ces derniers seront à même de satisfaire leurs attentes dans le domaine culinaire dans un restaurant, au "Bar des artistes" ou au "Café du théâtre", mais la décision définitive à ce sujet dépendra des heures d'ouverture que organisateurs de 1'"EXPO'92" accorderont aux responsables de restaurants se trouvant à l'intérieur de l'exposition. En effet, si l'heure de fermeture restaurants devait rester la même que celle des pavillons actuellement fixée à 22 heures, il serait inconcevable, en raison des habitudes espagnoles, de gérer de rentable un restaurant au sens propre du terme question était encore en suspens au moment de la remise de ce message à l'imprimerie). La construction, relativement étroite, qui clôt le pavillon sur sa partie arrière contiendra entre autres un espace réservé au commissaire général, à la direction du pavillon et au personnel, ainsi que des installations sanitaires et techniques (p. ex. installations d'aération et de climatisation). La tour n'est pas conçue en tant que bâtiment utilitaire. Par les dimensions qu'elle atteindra, malgré sa structure filigranée et légère prévue en papier et en carton, elle devra éveiller la curiosité et de ce fait constituer une attraction. Dès la tombée de la nuit, un spectacle son et lumière lui conférera un aspect particulièrement attrayant. Pendant la journée, des jeux d'ombre et de lumière tout aussi attractifs pourront être observés à l'intérieur de la tour. Les visiteurs qui

désireront les voir pourront s'y rendre à pied. Le mode de construction et les matériaux seront dans la mesure du possible en accord avec la philosophie du projet. Ils seront donc éphémères, respecteront l'environnement et seront recyclés ou recyclables. Mis à part le carton recyclé, il sera fait usage de bois, pour autant que cela soit possible, sous la forme d'échafaudages légers et démontables.

### 226 Organisation

La Confédération, représentée par la COCO, passera un contrat d'entrepreneur total avec la Foire Suisse d'Echantillons à Bâle (MUBA), en vue de la préparation et de la réalisation de l'ensemble de la participation de la Suisse à l'"EXPO'92". Les domaines essentiels du mandat de la MUBA concerneront la construction, le programme culturel et l'exploitation. La MUBA portera la responsabilité financière de l'accomplissement, dans les délais impartis, des travaux qui lui seront confiés.

Lors de l'élaboration et de la réalisation du projet de participation, l'avant-projet conçu par Vincent servira de base à la MUBA. Elle pourra y apporter changements si cela se révèle nécessaire ou indiqué pour des raisons dues au cadre financier, aux normes spécifiques en vigueur en Espagne, aux implications du programme culturel, ainsi qu'à des limitations d'ordre technique ou organisationnel. En tant qu'entrepreneur total, la MUBA pourra passer contrat avec les entreprises et les fournisseurs de son choix. Dans les secteurs de la construction et de l'ingénierie, elle pourra prendre en compte, au moins partiellement, le travail de préparation déjà accompli par l'équipe Mangeat et par les spécialistes auxquels il a fait appel. La nature et l'étendue de la collaboration entre la MUBA et Vincent Mangeat seront réglées par un contrat qu'ils conclueront entre eux. La responsabilité de faisabilité de la tour de papier sera assumée par l'architecte.

L'expérience et la collaboration de spécialistes seront requises pour définir le programme culturel et sa réalisation (sélection et engagement des artistes participants, organisation du transport, de l'hébergement et des spectacles, etc.). Les contrats y relatifs seront conclus par l'entrepreneur total.

La MUBA sera conseillée par un comité de projet dans lequel sera représentée, entre autres, la COCO; il sera dirigé par le président du groupe de travail "Expositions universelles". Ledit comité pourra en tout temps être convoqué par les deux parties, afin de discuter des questions d'importance générale liées aux différents domaines du projet de participation.

#### 227 Coûts

La somme de 28 millions de francs est prévue pour la préparation et la réalisation de la participation suisse à l'Exposition Universelle de Séville. Les montants respectifs figurent dans le budget, ainsi que dans la planification financière de la Confédération pour les années 1990 à 1992. La possibilité de présenter une demande crédit de est additionnel prévue pour couvrir les supplémentaires dus au renchérissement ou à d'éventuelles pertes de change. Le choix des index et du cours de change déterminants se fera conformément aux critères usuels au sein de l'administration fédérale.

Basé sur les calculs et les estimations effectués jusqu'à ce jour, le budget a été établi, dans ses grandes lignes, de la manière suivante :

000
000
000
000
000
•

Les honoraires, les frais divers, ainsi que les autres prestations financières versées à M. Mangeat (p. ex. pour les droits d'utilisation du projet) sont inclus dans ces rubriques.

Le montant global de 28 millions de francs couvre la totalité des coûts occasionnés par la participation à l'"EXPO'92"; y figurent par exemple la location de l'emplacement, les travaux et aménagements intérieurs, les transports de personnes matériel depuis et de la Suisse, les l'organisation de la journée nationale, les activités dans le secteur des relations publiques, etc. Le poste budgétaire prévu pour l'exploitation peut paraître relativement élevé. Il convient cependant de prendre en considération que le niveau des salaires, ainsi que les coûts de l'hébergement et de la nourriture sont généralement très élevés dans les villes qui organisent une exposition universelle. Séville n'y fait pas exception, bien au contraire : dans ces domaines, cette ville bat de loin tous les records. C'est ainsi que les loyers des appartements ont presque triplé depuis que Séville a été autorisée à organiser l'"EXPO'92".

- 3 Exposition internationale spécialisée, Gênes 1992
- 31 " Colombo 92 Gênes " ou
  - " Christophe Colomb, le navire et la mer "

#### 311 Généralités

Comme nous l'avons déjà relevé, 1992 ne sera pas seulement une année décisive pour l'Europe, elle marquera aussi le 500e anniversaire de la découverte du Nouveau Monde. Cet anniversaire sera non seulement fêté dans la ville andalouse de Séville, mais également dans la ville italienne de Gênes.

Forte de son brillant passé, la capitale de la Ligurie se devait de souligner que Christophe Colomb, le grand navigateur, avait certes traversé l'Atlantique sur des navires mis à sa disposition par le roi d'Espagne, mais qu'il n'en était pas moins un enfant de Gênes. Une exposition internationale spécialisée, intitulée "Christophe Colomb, le navire et la mer " se tiendra dès lors dans cette ville en 1992, parallèlement à celle de Séville, l'aval officiel lui ayant été octroyé par le Bureau International des Expositions (BIE) en date du 4 décembre 1987; il s'agira d'une exposition "reconnue", ce qui implique une thématique spécifique et une durée maximale de trois mois.

C'est le 31 mai 1988 que la Suisse a été invitée officiellement par les autorités italiennes à participer à l'exposition de Gênes.

# 312 Démarches préliminaires de la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger

Comme c'est le cas pour les "grandes" expositions universelles, les divers aspects d'une participation suisse aux expositions internationales spécialisées sont également examinés par la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger qui soumet ses recommandations au Conseil fédéral.

Ladite commission s'est prononcée en faveur d'une participation à l'Expo de Gênes et elle a chargé l'un de ses groupes de travail des tâches préparatoires. Le projet élaboré depuis lors permettrait de présenter notre pays de manière originale et attrayante dans la capitale ligurienne.

### 313 L'exposition

Gênes, ville aux étroites ruelles encaissées entre des façades de dimensions imposantes, ne dévoile son visage que depuis la mer. Cette vision, de tous temps réservée aux navigateurs, sera également perceptible depuis l'ancien port, site choisi pour l'exposition. Le projet de mise en valeur de cet ensemble est, malgré son caractère industriel, d'une certaine élégance, grâce à la confrontation d'éléments architecturaux d'époques et d'origines diverses, ainsi qu'à la préservation de l'atmosphère portuaire.

Trois à quatre millions de visiteurs sont attendus par les organisateurs, durant les trois mois d'ouverture (du 15 mai au 15 août 1992).

L'exposition de Gênes sera un événement culturel centré sur "Le navire et la mer"; ce thème général sera traité aussi bien dans les divers pavillons que lors de nombreux colloques in situ; ces derniers voueront une attention toute spéciale aux problèmes de l'exploitation des ressources de la mer et à leur incidence sur l'avenir de la planète.

Les organisateurs de l'exposition ont proposé à la Suisse d'aménager son pavillon au rez-de-chaussée du "Quartiere Millo". Il s'agit d'un vaste magasin de marchandises de trois étages situé idéalement à proximité de l'entrée principale de l'exposition, au bord de la mer, et voisin immédiat du pavillon de l'Italie et de celui des Etats-Unis d'Amérique. Ce magasin sera restauré par l'architecte Renzo Piano. Il est prévu d'y loger, outre le pavillon de la Suisse, la représentation du CICR, les services de réception de l'exposition, ainsi que son restaurant officiel.

La proximité du quai permettra de développer des activités directement liées à la mer.

### 314 Les états participants

Au moment de la rédaction de ce message, 21 pays et sept organisations internationales ont donné leur accord de participation.

Parmi les pays en question, nous trouvons notamment la France, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, le Danemark, le Portugal, l'Espagne, la Yougoslavie, la Grèce, l'URSS, les Etats-Unis d'Amérique,

l'Argentine, la Colombie, le Pérou et l'Equateur. Les organisations internationales sont entre autres représentées par le Conseil de l'Europe, la Communauté européenne, le CICR, l'UNESCO, l'OCDE, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation Maritime Internationale.

# 32 La Suisse à l'exposition "Colombo 92' Gênes"

### 321 Raisons justifiant une participation de la Suisse

L'importance de l'Italie pour notre pays n'est plus à démontrer. Les courants migratoires ont été très marqués au cours des dernières décennies et les liens bilatéraux, qu'ils soient culturels, touristiques ou économiques, sont si étroits qu'une absence de la Suisse à "Colombo 92" ne manquerait pas d'étonner, ce d'autant plus que nous avons participé ces dernières années aux expositions universelles spécialisées de Tsukuba, Vancouver, Brisbane et Osaka et que nous serons présents à l'Expo de Séville en 1992.

La Suisse se doit aussi d'intensifier sa présence dans l'Europe des douze, à l'heure où s'accélère le processus d'intégration européenne.

Il convient de rappeler par ailleurs que la région ligurienne et le port de Gênes ont joué un rôle non négligeable dans le ravitaillement de notre pays, notamment au cours de la seconde guerre mondiale; il y a là des liens historiques que la communauté suisse sera heureuse d'évoquer à nouveau. Enfin, la colonie suisse, notre ambassade à Rome, ainsi que les autorités italiennes et liguriennes ont souligné à plusieurs reprises l'intérêt qu'elles portent à une participation de notre pays.

Certes, la thématique proposée par les organisateurs gênois ne semble pas, à première vue, correspondre aux activités et traditions suisses. Diverses branches de notre économie ont pourtant contribué de manière importante à la conquête des mers. Au 18e siècle déjà, nos horlogers construisaient des instruments de marine fort précis, permettant aux navigateurs de tenir leur route au milieu des océans; par la suite, notre industrie des machines a conçu et construit des moteurs Diesel très performants et équipa d'innombrables navires; d'autres ont su mettre en valeur les richesses maritimes au niveau de l'alimentation. En ce qui concerne l'océanographie, les recherches d'Auguste et de Jacques Piccard ont beaucoup contribué aux progrès de cette science; elles ont d'ailleurs également eu pour cadre les côtes italiennes, notamment à Capri et à Ponza, et le sous-marin de Piccard s'appelait le "Trieste".

# 322 Le pavillon de la Suisse

L'Atelier Tcherdyne de Penthalaz, réalisateur notamment du Musée du fer à Vallorbe et du "Museo Nazionale del San Gottardo", a été chargé par la COCO de concevoir un projet de pavillon, sur la base des thèmes proposés ci-dessus.

Le pavillon suisse s'articulera autour des cinq thèmes principaux suivants:

- "Les horlogers suisses et la mer":
  contribution de l'horlogerie suisse, dès le 18e siècle, à
  l'instrumentation classique de navigation, grâce à la
  fabrication de garde-temps permettant une détermination
  toujours plus précise de la longitude;
- "Les Piccard et l'exploration scientifique des mers":
  océanographie, technologie des sous-marins scientifiques,
  exploration scientifique des mers par Auguste et Jacques
  Piccard:
- spectacle multi-vision sur la Suisse et la mer;
- stand d'information multi-disciplinaire;
- sous-marin touristique conçu par Jacques Piccard et affrété par la Société Deep Line qui organisera des plongées payantes au large de Gênes.

La partie principale du pavillon, avec une surface d'exposition de 600m<sup>2</sup>, permettra de plonger littéralement le visiteur dans la lumière diffuse, le climat sonore et l'ambiance des profondeurs sous-marines. Un certain nombre de vitrines-bulles brilleront comme des cristaux dans la lumière bleutée et mouvante de la salle et présenteront des collections d'objets thématiques. Une maquette grandeur nature du sous-marin "Forel" sera suspendue dans l'espace, en situation de plongée, en dessus des visiteurs, complétant pour ceux-ci l'illusion de se mouvoir à 50m de profondeur. Une enveloppe sonore de bruits d'hélices, de sonar et d'écho sondeur, de cris de baleines et de dauphins, de respiration de plongeurs, de jets de bulles se combinera avec l'ambiance de lumière sous-marine. A intervalles réguliers, un spectacle audiovisuel sur la Suisse et la mer sera projeté simultanément sur deux écrans de 8m sur 1,5m. suspendus dans l'espace, face à face. La langue parlée sera l'italien et chacun des écrans portera des sous-titres projetés en diverses autres langues. 300 personnes pourront assister à chaque présentation du spectacle.

L'ensemble des systèmes techniques sera suspendu à une structure métallique fixée au plafond du pavillon, libérant toute la surface du sol. Les vitrines-bulles thématiques étant distribuées sur toute cette surface, la circulation des visiteurs sera très fluide.

Des bornes vidéo interactives donneront la possibilité de poser différentes questions à J. Piccard, les réponses auront été préenregistrées sur vidéodisques.

Une autre partie du pavillon comportera un stand de réception et d'information, des vitrines destinées à la présentation d'objets et à la promotion de certains produits suisses, une surface permettant d'exposer des articles thématiques, une zone de repos pour le personnel, un atelier de maintenance pour le pavillon et le sous-marin, un bureau, une réserve de documentation, ainsi qu'un salon d'accueil

réservé aux personnalités. Au stand d'information, les visiteurs trouveront de la documentation sur notre pays et pourront acheter divers souvenirs, ainsi que les billets pour les plongées sous-marines.

L'exposition sera préparée en étroite collaboration avec le "Musée international d'horlogerie" de La Chaux-de-Fonds et M. Jacques Piccard.

### Plongées en sous-marin

Une attraction unique, faisant indirectement partie intégrante de notre pavillon, sera proposée aux visiteurs de l'exposition par la firme suisse Deep-Line: des plongées au large de Gênes, à une profondeur de 100m, à bord du sous-marin touristique conçu par Jacques Piccard (seize passagers et deux hommes d'équipage). Une estacade construite en bordure du quai, face au pavillon suisse, permettra aux touristes sous-marins d'embarquer à bord d'une navette qui les amènera sur les lieux de la plongée.

### 323 Organisation

Le Département a informé les autorités italiennes que, sous réserve de l'assentiment des Chambres fédérales, la Suisse participera à l'exposition de Gênes en 1992.

Comme déjà relevé, la Commission de coordination est responsable de la bonne marche des travaux préparatoires. En ce qui concerne la gestion du pavillon, des discussions sont actuellement en cours avec l'Office national suisse du tourisme qui possède l'expérience de ce genre d'activités. Ce dernier ne manquera pas de tenir la COCO au courant de l'avancement des travaux, afin que celle-ci puisse accompagner ce projet de manière ininterrompue.

Le budget ainsi que la planification financière prévoient pour Gênes, durant les années 1990-1992, un montant de deux millions de francs dans la rubrique "Expositions universelles". Il sera dès lors nécessaire de faire appel à des fonds de l'industrie privée, afin d'équilibrer le budget requis par notre présence dans la capitale ligurienne. Les sondages effectués dans ce sens semblent prometteurs.

Le projet présenté par l'Atelier Tcherdyne prévoit un investissement global de 1,5 million de francs. Ce montant comprend les coûts de la conception, de la préfabrication en Suisse de tous les éléments du pavillon, y compris des programmes audio-visuels et vidéos, du transport, du montage à Gênes, ainsi que de la maintenance technique pendant la durée de l'exposition.

En revanche, les frais découlant des prestations de service des organisateurs gênois de l'exposition, les assurances, les salaires, indemnités, frais de relations publiques et frais de transport du personnel qu'il y aura lieu d'engager en Suisse ou sur place pour la conduite du pavillon, ne sont pas inclus dans le budget susmentionné. Sur la base d'expériences faites à l'occasion d'expositions internationales antérieures, on peut admettre que les prestations couvertes par le devis de l'Atelier Tcherdyne représentent environ 55 pour cent du coût total de la participation de notre pays à la manifestation gênoise.

Une extrapolation sur la base de ces indications permet d'estimer le budget total pour la participation à l'exposition de Gênes à 2,7 millions de francs.

4 Conséquences financières et effet sur l'état du personnel

### 41 Conséquences financières pour la Confédération

Le présent message prévoit l'ouverture d'un crédit d'engagement de 28 millions de francs pour la participation à l'"EXPO'92" à Séville (Espagne), ainsi qu'un crédit d'engagement de 2 millions de francs pour la participation à l'exposition internationale spécialisée "Christophe Colomb, le navire et la mer" à Gênes (Italie), les deux expositions auront lieu en 1992. Le montant total requis de 30 millions de francs est prévu au budget, ainsi que dans la planification financière des années 1990-1992.

### 42 Effets sur l'état du personnel de la Confédération

Il n'y aura pas d'incidence immédiate sur l'effectif du personnel de la Confédération. Si notre pays devait, dans un proche futur, décider de participer à d'autres expositions universelles (p. ex. Taejon 1993, Vienne-Budapest 1995), il serait indispensable d'engager une personne qualifiée, afin de maitriser le très grand volume de travail qu'occasionnerait ces événements. Cette unité serait intégrée, par la voie budgétaire ordinaire, dans les demandes en personnel du DFAE.

#### 5 Programme de la législature

Ces projets figurent parmi les arrêtés de financement du programme de la législature 1987-1991. Lors de la rédaction de ce dernier, les villes de Séville et de Chicago avaient présenté auprès du BIE leur candidature pour l'organisation conjointe d'une exposition universelle. La ville de Chicago s'étant désistée entre-temps, elle a été remplacée par Gênes.

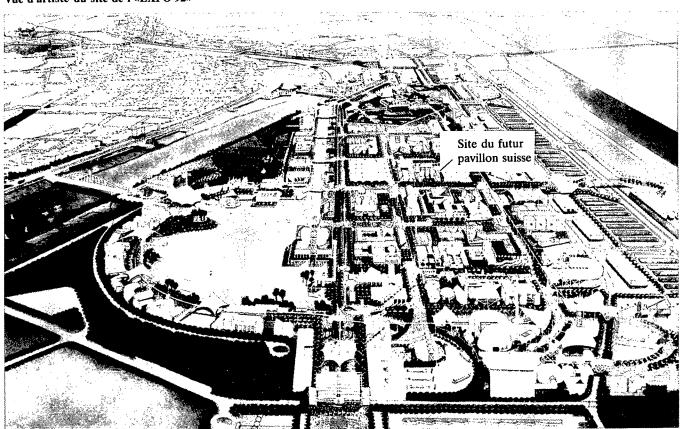
#### Constitutionnalité

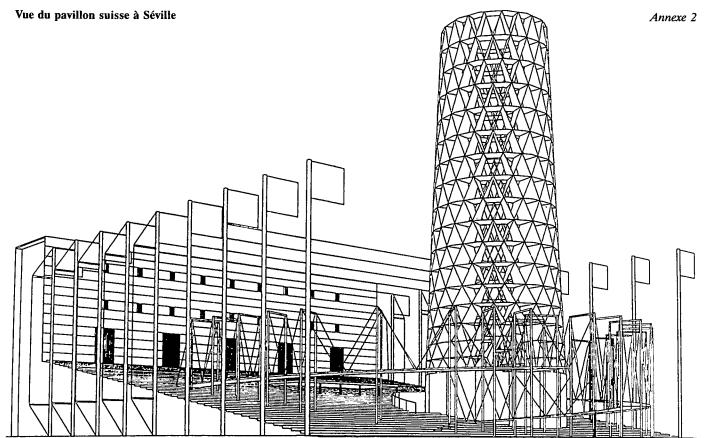
La base constitutionnelle de l'arrêté fédéral est donnée par la compétence générale de la Confédération en matière de relations avec l'étranger. En ce qui concerne la compétence du Conseil fédéral pour la présence officielle de la Suisse dans les expositions universelles, celle-ci est fondée sur l'article 102, chiffre 8, de la constitution. La compétence de l'Assemblée générale découle de sa compétence générale en matière financière selon l'article 85, chiffre 10, de la constitution.

Le Conseil fédéral vous propose de suivre la pratique adoptée jusqu'ici (cf. message du 18 février 1987 concernant la participation de la Suisse à l'exposition universelle spécialisée de Brisbane; FF 1987 I 789), et d'ouvrir les crédits qui font l'objet du présent message par un arrêté fédéral simple, conformément à l'article 8 de la loi sur les rapports entre les conseils. L'arrêté n'est pas soumis au référendum facultatif.

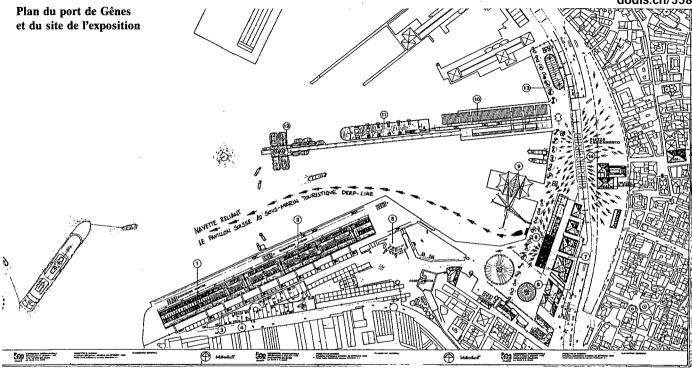
34023

6









- 1. Centre de congrès
- 2. Magasins du coton
- 3. Bâtiments techniques
- 4. Parking
- 5. Amphithéâtre

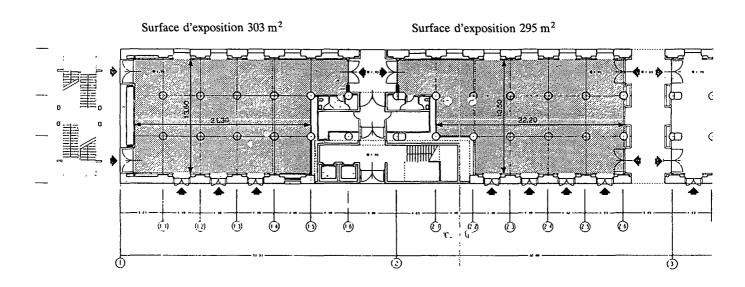
- 6 + 7. Pavillon américain
  - 8. Restaurant de l'exposition Réception de l'exposition

Pavillon Suisse

9. Tour avec ascenseur panoramique

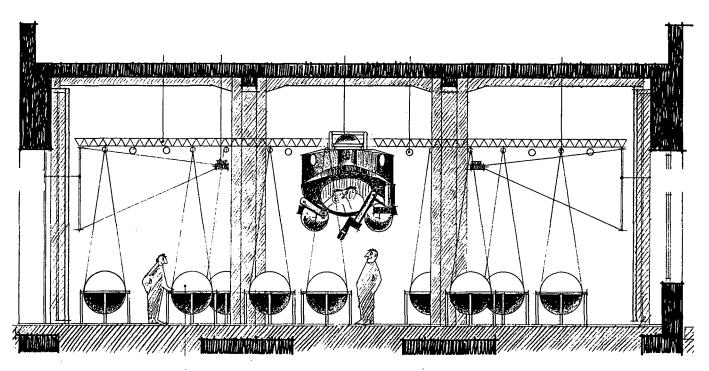
- 10 + 11. Pavillon italien
  - 12. Ile flottante
  - 13. Parking
  - 14. Entrée principale

1012



# Vue en coupe verticale du Pavillon suisse à Gênes

# Annexe 5



# Arrêté fédéral

Projet

concernant la participation de la Suisse à l'exposition universelle «EXPO'92» de Séville, ainsi qu'à l'exposition internationale spécialisée «Christophe Colomb, le navire et la mer» de Gênes en 1992

du

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'article 85, chiffre 10, de la constitution; vu le message du Conseil fédéral du 24 octobre 1990<sup>1)</sup>, arrête:

# Article premier

Sont approuvés:

- a. Un crédit d'engagement de 28 millions de francs pour la participation de la Suisse à l'exposition universelle de Séville (Espagne) en 1992;
- b. Un crédit d'engagement de 2 millions de francs pour la participation de la Suisse à l'exposition internationale spécialisée de Gênes (Italie) en 1992.

### Art. 2

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

34023

<sup>1)</sup> FF 1990 III 981